

Points entrée métier Audience rectorat du 13.12.23

Difficultés rencontrées par l'ensemble des stagiaires (et étudiants tiers-temps MEEF) du 2nd degré :

1. Affectations des lauréats :

Nous évoquons, en premier point, les difficultés importantes rencontrées chaque année par les lauréat.e.s de concours. Ces difficultés sont, d'une part, liées à la procédure d'affectation qui se déroulent en deux temps dont la première phase commence en mai avant même qu'il.elle.s soient titulaires du concours. Les affectations peuvent se prolonger jusqu'à la fin de l'été pour ceux et celles qui font une demande de recours à la suite de leur résultat d'affectation mi-juillet. D'autre part, la plupart d'entre eux/elles vont être amené.e.s à changer d'académie non seulement pour réaliser leur stage mais aussi au moment de leur titularisation.

Ces difficultés poussent certain.e.s stagiaires à renoncer au concours quand ils ont connaissance de leur affectation.

La réponse de la Secrétaire Générale : Elle évoque le problème d'attractivité de l'académie de Versailles ainsi que celui du calendrier des concours avec des résultats tardifs entraînant une affectation des lauréat.e.s pendant la saison estivale. Une réforme de la formation initiale est prévue pour la rentrée 2025 avec peut-être de nouvelles modalités d'affectation.

2. Pré-rentrée

Nous évoquons les problèmes d'accès à l'information pour les futur.e.s stagiaires quant à l'organisation des journées de pré-rentrée (multiplicité des plateformes administratives, éparpillement des sites d'accueil sur le campus, problème de signalétique...)

Nous avons aussi encore une fois constaté lors de la pré-rentrée que peu de stagiaires ont connaissance de leur tuteur avant la rentrée, ce qui complique la préparation de leur rentrée.

Enfin, nous constatons que des collègues titulaires font office de tuteurs chez les CPE et les PLP alors qu'ils ne sont pas indemnisés pour le temps passé.

Réponse de la secrétaire générale : Elle rappelle que la mise en place du double tutorat avec l'INSPE doit permettre de pallier ces problèmes. Pour la rentrée 2024, le rectorat a prévu de revoir la configuration des journées de pré-rentrée.

3-INSPE

Le nouveau site de l'INSPE et l'allègement de cours un mardi sur 3 sont appréciés des stagiaires.

Ils ont porté cependant à notre connaissance plusieurs difficultés, à savoir que :

- les cours restent trop théoriques ou correspondent beaucoup trop aux cours du MASTER MEEF
- les EDT sont donnés souvent tardivement ou sont confrontés régulièrement à des changements d'EDT de dernière minute alors qu'un certain nombre d'entre eux/elles viennent de loin et ne sont pas indemnisés pour ces déplacements.

4- Finances

Comme nous venons de l'évoquer, tou.te.s les stagiaires ne sont pas indeminisé.e.s pour leurs déplacements dans le cadre de leurs allers-retours à l'INSPE du fait des conditions d'éligibilité à l'IFF. Compte tenu du montant de leur salaire, certain.e.s d'entre eux/elles rencontrent des difficultés financières importantes.

De plus, nous regrettons que les journées de pré-rentrée des stagiaires ne soient pas valorisées financièrement pour leur participation.

Concernant le versement des salaires pour les étudiant.e.s contractuel.le.s alternant.e.s, nous alertons le rectorat sur le non-paiement cette année encore des salaires dus sur les mois de septembre et d'octobre, rendant encore une fois l'entrée dans le métier très compliquée !

Réponse de la secrétaire générale : Elle regrette cette situation et précise qu'un acompte a été versé à la fin du mois d'octobre. Elle évoque un engorgement des services mais elle précise qu'un maximum d'efforts est fait pour débloquer des aides. Elle travaille au plus près avec le DAF pour la rentrée prochaine pour pallier ce retard de paiement. Enfin, elle explique que les stagiaires sont invité.e.s à participer aux journées de pré-rentrée et ne peuvent pas être indemnisées car elles se déroulent avant l'entrée officielle en tant que stagiaires de l'Education Nationale au 1.09.

5- Mutations

Nous regrettons que les étudiants MEEF contractuels alternants ne bénéficient pas les mutations de pas de bonifications pour valoriser leur expérience passée et donc pouvoir rester dans l'académie.

Réponse de la secrétaire nationale : Ces bonifications sont décidées par le ministère au niveau national et donc pas au niveau du rectorat.